RAPPORT DU MAIRE

(Présenté à la séance de juin 2020)

Tel que demandé par la loi, voici les faits saillants du rapport financier du 31 décembre 2019. Prendre note que le contenu détaillé du rapport financier se retrouve sur le site web de la municipalité :

- Le taux de taxe de la municipalité s'établissait à 0.83$/100$;
- Les revenus de fonctionnement de la municipalité proviennent de la perception de la taxe foncière (82%). Le reste des revenus sont les revenus d'intérêts, transferts gouvernementaux, imposition des droits de mutation et licences, compensation tenant lieu de taxes, etc.;
- Les différentes dépenses de la municipalité de Sainte-Hénédine sont les secteurs : Transport, sécurité publique, l'administration générale, frais de financement, loisirs et culture, aménagement, urbanisme et développement, santé et bien-être et hygiène du milieu. Le secteur Transport représente 32% de nos charges et l'hygiène du milieu représente 24%;
- La composition de nos actifs financiers (excluant les immobilisations) représente 2 563 761$ dont 62% pour les sommes à recevoir du gouvernement du Québec et 21% du gouvernement fédéral ;
- Nous avons un excédent non affecté (surplus libre) de 1 636 854$, un excédent affecté de 100 000$ ainsi qu'une réserve du fond de roulement de 284 085$.

Nous avons réalisé certains travaux d'immobilisation dont :

- Le développement domiciliaire de la rue des Roseaux. Une possibilité de 40 habitations;
- Le début de la réfection du terrain de balle suite à l'acceptation de la subvention gouvernementale du ministère de l'éducation et du fond rural des projets structurants;
- La réalisation des travaux de bassin de rétention pour le développement Roy;
- Le versement de la contribution de 225 000$ pour la contribution de la municipalité pour le gymnase de l'école La Découverte;
- L'achat d'un lot pour un éventuel développement domiciliaire.

Nous avons entrepris certains changements d'ordre administratif dont :

- Le lancement de notre politique familiale et la publication de nos actions à toute la population;
- Une mise à niveau de notre plan d'urgence permettant de soutenir les actions lors d'éventuels sinistres ou pandémies;

En terminant, nous déplorons la fermeture de notre station-service d'essence en décembre. Pour attirer de nouvelles familles, tous les services de proximité doivent être présents et nous devrons miser sur de nouveaux revenus que ceux de l'impôt foncier. Une municipalité comme la nôtre se doit d'être attractive et la poursuite de notre projet de piste cyclable demeure un des moyens les plus prometteurs à moyen terme.

En 2020, nous complèterons les travaux de réfection du terrain de balle et la préparation des devis pour les travaux d'infrastructure d'aqueduc et de pavage de la route principale. Nous complèterons aussi les travaux de pavage de la nouvelle rue des Roseaux.

Au nom des membres du Conseil et des employés de la municipalité, soyons fiers du bilan financier de 2019.

Michel Duval, maire

CONTRATS / DÉBOURSÉS MAJEURS

Tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales, voici la liste des déboursés de plus de 25 000$ ou de plus de 2 000$ si le total cumulatif pour la période visée est de plus de 25 000$ avec le même fournisseur.

Période du 1er janvier au 31 décembre 2019

Nom de fournisseur	Sommation Des Montants (arrondi)	Objet	# chèque ou prélèvement
1) Excavation Stéphane Bonneville	91 154	Loc. équipement Bassin sédimentation Déneigement-voirie Divers travaux	14 900 / 14 988 / 15 027 / 15 078 / 15 101 / 15 132 / 15 150 / 15 181 / 15 209
2) Entreprise Lévisienne	64 564	Pavage, balayage, contrat pavage	14 995 / 15 156
3) Ministre des Finances	114 163	Service SQ	15 001 / 15 120
4) MRC Nouvelle-Beauce	225 892	Quote-part, élimination des ordures recyclage, formation pompier, fosse septique, etc.	14 856 / 14 891 / 14 907 / 14 921 / 14 949 / 14 975 / 15 004 / 15 021 / 15 039 / 15 089 / 15 104 / 15 143 / 15 175 / 15 205
5) Ministère du Revenu	44 362	DAS	697 / 714 / 722 / 745 / 759 / 778 / 794 / 809 / 824 / 846 / 860 / 877
6) Entreprise R. Simard	290 536	Contrat déneigement	14 882 / 14 924 / 14 937 / 14 979 / 15 165 / 15 176 / 15 192 / 15 218
7) Groupe Ultima	26 759	Assurances	15 045
8) Service Matrec Inc.	67 634	Enlèvement ordures contrat	14 854 / 14 890 / 14 919 / 14 948 / 14 973 / 15 020 / 15 039 / 15 060 / 15 103 / 15 142 / 15 162 / 15 203
9) Pavage Gilles Audet	62 041	Contrat de pavage	15 090
10) TGC inc	190 256	Réfection infrastructure	14 884 / 15 107
11) Hydro Québec	26 824	Électricité divers immeuble	693 / 694 / 695 / 713 / 721 / 733 / 770 / 790 / 836 / 875
12) Caisse Desjardins Centre Nouvelle-Beauce	124 931	Frais de financement intérêts + capital	mars – septembre
13) Municipalité fond de roulement	25 700	Remboursement	15 155
14) Commission Scolaire Beauce-Etchemin	247 196	Contribution projet école	15 183

RAPPORT ANNUEL SUR APPLICATION RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2019 POUR SAINTE-HÉNÉDINE

1) Nous avons continué à utiliser la politique de gestion contractuelle devenu le règlement de gestion contractuelle, c'est-à-dire :

- Soumission publique pour les contrats de plus de 100 000 $ et soumission par voie d'invitation pour les contrats de plus de 25 000 $ mais inférieurs à 100 000 $. En bas de 25 000 $, de gré à gré.
  Nous avons utilisé SEAO (système électronique de gestion d'appel d'offres) lorsque requis.

Note : Le seuil de 100 000 $ a été haussé à 101 100 $ le 19 juin 2019 par le gouvernement.

2) Les mesures prévues au règlement de gestion contractuelle en vigueur ont été appliquées soit les thèmes 1 à 7 du règlement.

3) Nous n'avons pas mis en place de règle de rotation de fournisseur car nous avons maintenu le seuil de 25 000 $ et plus pour les soumissions.

4) Des délais ont été accordés au soumissionnaire retenu pour la fourniture de documents complémentaires lorsque les dits documents demandés n'avaient pas d'impact majeur sur la soumission reçue.

5) Dans le cas de soumission par voie d'invitation, on limite souvent la demande à un prix soumis tout en s'assurant que les soumissionnaires ne savent pas quels autres soumissionnaires sont invités.

6) La liste des contrats octroyés a été mis sur SEAO selon la disponibilité des employés municipaux dans un délai variant de quelques jours à quelques mois.

Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier
MAI 2020

LES RÉSULTATS

1. Résultats de la fin d'année 2019 (vérifiés) au 31 décembre 2019

Le total des charges et affectations	1 628 531 $
Le total des revenus	1 957 838 $
Excédent ou (déficit) de l'exercice	329 307 $
Le budget de 2019 était de	1 782 742 $

2. Rapport des vérificateurs

La vérification des livres a été faite par la firme Lemieux Nolet SENCRL de Lévis et leur rapport a été déposé le 4 mai 2020 sans restriction.

3. État des excédents accumulés (déficits) et de la dette à long terme

L'excédent accumulé affecté et non-affecté au 31 décembre 2019 est de	1 636 854 $
La dette à long terme au 31 décembre 2019 était de	1 292 000 $
Activité d'investissement à financer	1 153 388 $
La quote-part de la municipalité dans la dette de la MRC Nouvelle-Beauce est de	103 891 $
L'endettement total net à long terme	2 074 079 $

Soit 1 561 $ per capita

Pour résultats plus détaillés voir le www.stehenedine.com sous l'onglet info citoyen, rapport du maire et financier

CONSEIL MUNICIPAL STE-HÉNÉDINE
SOMMAIRE 2019
12 séances régulières
4 séances extraordinaires : 15 avril, 9 mai, 29 juillet et 16 décembre
1 ajournement de séance : 9 septembre
soit : 17 réunions + quelques autres d'informations
10 séances de travail

6 règlements ont été adoptés :

413-19	Règlement de taxation 2019 et modalités de paiement
414-19	Règlement modifiant le règlement 358-12 sur l'utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal
415-19	Règlement décrétant l'ouverture de la rue des Roseaux sur le lot 6 284 806
416-19	Règlement modifiant le règlement de zonage 328-08 concernant la superficie du bâtiment secondaire
417-19	Règlement modifiant le règlement de zonage 328-08 concernant l'ajout d'un nouvel usage soit production du cannabis
418-19	Règlement d'emprunt pour payer la contribution de la municipalité au gymnase de l'école La Découverte

224 résolutions ont été adoptées : de ce nombre 52 étaient techniques et 172 portaient sur différents sujets

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS[1] EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de Dépenses
Maire		
Michel Duval	11 090 $	5 545 $
Conseiller(ère)		
Réjean Deblois	2 303 $	1 152 $
Clermont Maranda	2 159 $	1 080 $
Rabia Louchini	2 159 $	1 080 $
Danielle Roy	1 440 $	720 $
Jean-François Nadeau	2 015 $	1 008 $
Pascal Laverdière	2 159 $	1 080 $

Note :
1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal
(ex. : MRC, régie, organisme public de transport).